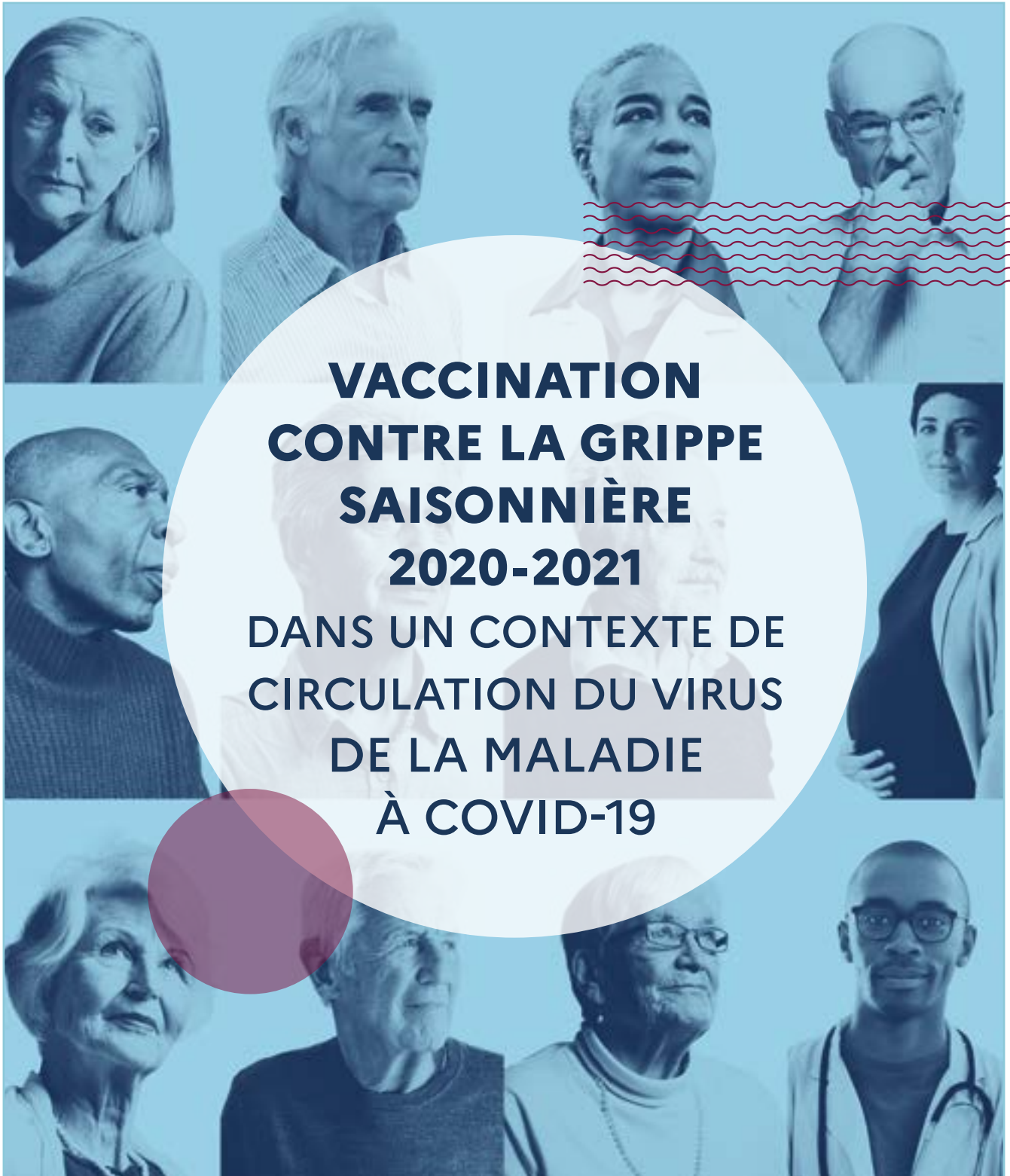




**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
de la Santé**



**VACCINATION
CONTRE LA GRIPPE
SAISONNIÈRE
2020-2021**

**DANS UN CONTEXTE DE
CIRCULATION DU VIRUS
DE LA MALADIE
À COVID-19**



sommaire

1 V ACCINATION ANTIGRIPPALE

A. POPULATIONS ÉLIGIBLES À LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE 5

- Les recommandations de vaccination ont-elles changé depuis l'année dernière compte tenu du contexte de circulation de la COVID-19 ?5
- Qui sont les personnes ciblées par les recommandations de la HAS ?5
- Les personnes ciblées par les recommandations de la HAS seront-elles les seules à être vaccinées contre la grippe cette année ?6
- Comment savoir si je suis dans la cible vaccinale ?6
- Si je me rends chez le médecin pour me faire vacciner et que je ne fais pas partie des personnes ciblées par les recommandations de la HAS, que se passe-t-il ?6
- Si je me rends chez le pharmacien pour acheter un vaccin et que je ne fais pas partie des personnes ciblées par les recommandations de la HAS, que se passe-t-il ?7
- Certains professionnels de santé estiment qu'il est nécessaire de vacciner largement la population contre la grippe pour pouvoir rapidement distinguer la grippe du COVID-19 car les symptômes sont globalement les mêmes. Est-ce la bonne stratégie?.....7
- Pourquoi ne vaccine-t-on pas les enfants contre la grippe alors qu'on sait qu'ils jouent un rôle important dans la transmission du virus ?7

B. EFFICACITÉ ET PROTECTION VACCINALE 8

- Quelle est la durée de protection du vaccin contre la grippe ?8
- Quelle est l'efficacité du vaccin contre la grippe ?8

C. COUVERTURE VACCINALE 9

- Quel est le taux de couverture vaccinale recommandée par les autorités sanitaires ?9
- Quelle est la couverture vaccinale contre la grippe saisonnière en France ?9

D. VACCINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ 9

- Comment est organisée la vaccination contre la grippe saisonnière des professionnels de santé libéraux ?9
- Comment est organisée la vaccination contre la grippe saisonnière pour les professionnels de santé à l'hôpital et en EHPAD ?9
- Quelle est la couverture vaccinale des professionnels de santé ?9

E. ÉTAT DES STOCKS DE VACCINS 10

- Combien de doses de vaccins ont été commandées par la France cette année ?10
- Qu'est-ce qu'un stock d'État ?10
- D'où viennent les vaccins du stock Etat et sont-ils sûrs ?10
- Qui pourra bénéficier des vaccins du stock d'Etat ?11
- Est-ce que les vaccins du stock d'Etat seront payants ?11

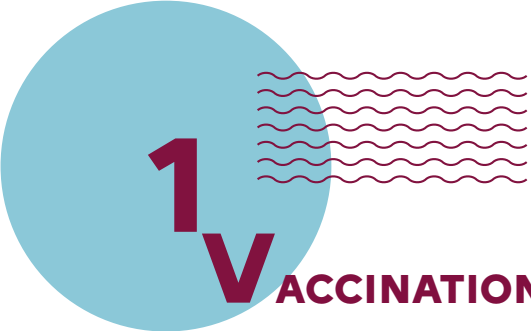
F. MODALITÉS DE SURVEILLANCE DU DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE 11

- Comment sera surveillée l'épidémie de grippe cette année ?11

2 G RIPPE ET MALADIE À LA COVID-19

- Quelles sont les différences entre les symptômes de la grippe saisonnière et ceux de la COVID-19?12
- Comment peut-on distinguer une infection à COVID-19 d'une grippe?12
- Mon test sérologique est positif à la COVID-19, suis-je protégé contre la grippe?
.....12
- Quelles sont les précautions à prendre en cas d'une circulation simultanée des deux virus?12
- Les « gestes barrière » (y compris masques) recommandés pour la COVID-19, sont-ils efficaces contre la grippe?12
- J'ai eu la COVID-19, quelles sont les précautions particulières à prendre pour me protéger contre la grippe?12
- J'ai eu une infection à la COVID-19, est-ce que je peux me faire vacciner contre la grippe?13
- Je suis en isolement car j'ai été en contact avec un malade du COVID-19, est-ce que je peux être vacciné contre la grippe?13
- La vaccination contre la grippe peut-elle favoriser une infection à COVID-19?13
- La vaccination contre la grippe protège-t-elle d'une infection à COVID-19?13
- Le vaccin contre la grippe saisonnière, peut-il faire muter le virus de la COVID-19?
.....13
- Est-ce que le vaccin contre la COVID-19 est disponible?13
- Est-ce que le vaccin contre la COVID-19 protégera également de la grippe?13
- Existe-t-il un vaccin combiné contre la COVID-19 et la grippe saisonnière?14





1 V ACCINATION ANTIGRIPPALE

A. POPULATIONS ÉLIGIBLES À LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE

● Les recommandations de vaccination ont-elles changé depuis l'année dernière compte tenu du contexte de circulation de la COVID-19?

La stratégie de vaccination contre la grippe saisonnière est établie en France selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS). La stratégie de vaccination vise en priorité à protéger les populations les plus vulnérables, c'est-à-dire celles qui sont à risque de complications et de formes graves de la grippe.

Cette année, en raison du contexte lié à la circulation du virus de la COVID-19, la Haute Autorité de Santé a été saisie et a rendu un avis le 20 mai dernier qui confirme que la vaccination contre la grippe doit s'adresser en priorité aux personnes les plus fragiles, c'est-à-dire les personnes habituellement ciblées par les recommandations vaccinales contre la grippe.

Ces personnes sont également à risque d'infection grave à la COVID-19.

● Qui sont les personnes ciblées par les recommandations de la HAS?

- Les personnes âgées (personnes âgées de 65 ans et plus);
- Les personnes (adultes et enfants) souffrant de certaines pathologies (insuffisants respiratoires, insuffisants cardiaques, diabétiques, insuffisants rénaux, asthmatiques, personnes souffrant d'une bronchopneumopathie obstructive...);
- Les personnes présentant une forte obésité (IMC supérieur à 40 kg/m²);
- Les femmes enceintes;
- Les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement quel que soit leur âge.

La stratégie vaccinale vise aussi à assurer une protection indirecte à ces personnes en vaccinant :

- Les professionnels au contact des patients à risque car ils peuvent contribuer à propager l'infection ;
- L'entourage des nourrissons de moins de six mois à risque de complication grave de la grippe.

Par ailleurs la vaccination est également recommandée pour le personnel navigant des bateaux de croisière et des avions et le personnel de l'industrie des voyages accompagnant les groupes de voyageurs (guides).

● **Les personnes ciblées par les recommandations de la HAS seront-elles les seules à être vaccinées contre la grippe cette année ?**

La campagne de vaccination contre la grippe se déroulera du 13 octobre à la fin janvier. Elle pourra être prolongée si nécessaire. Les personnes ciblées par les recommandations seront vaccinées en priorité pendant les deux premiers mois de la campagne. Il s'agit en effet de protéger ces personnes les plus fragiles, et d'améliorer leur couverture vaccinale car elles sont également à risque d'infection grave à la COVID-19.

Pour rappel, durant la saison 2018-2019, la surveillance menée par Santé Publique France sur les formes graves de grippe a montré que près de 80% des personnes admises en réanimation pour une grippe sévère étaient éligibles à la vaccination car présentant un des facteurs de risque cités ci-dessus (âge, pathologie chronique, grossesse, obésité).

● **Comment savoir si je suis dans la cible vaccinale ?**

La majorité des personnes ciblées par les recommandations vaccinales reçoivent un bon de prise en charge du vaccin adressé à leur domicile par l'assurance maladie.

Certaines personnes ciblées par les recommandations vaccinales (personnes obèses avec un indice de masse corporelle supérieur ou égal à 40, femmes enceintes, entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave ou de personnes immuno-déprimées) ne peuvent pas être repérées dans les bases de l'assurance maladie et ne reçoivent pas de bon. Un bon de prise en charge peut dans ce cas leur être délivré par leur médecin, sage-femme ou, pour les personnes adultes, par leur pharmacien. Il leur permet de retirer gratuitement leur vaccin à la pharmacie.

● **Si je me rends chez le médecin pour me faire vacciner et que je ne fais pas partie des personnes ciblées par les recommandations de la HAS, que se passe-t-il ?**

Votre médecin vous invitera à différer votre vaccination. Il vous expliquera que, durant les deux premiers mois de la campagne la vaccination doit être réalisée en priorité chez les personnes les plus fragiles, conformément aux recommandations des autorités sanitaires. Il vous rappellera que la campagne de vaccination s'étend jusqu'à la fin du mois de janvier, et vous conseillera

de revenir après ce délai de 2 mois, c'est-à-dire vers la mi-décembre. Enfin, il vous rappellera que les gestes barrière sont un moyen très efficace pour lutter contre la transmission des virus.

Votre médecin est libre de sa prescription mais il est appelé à respecter les recommandations des autorités sanitaires concernant les personnes à vacciner en priorité. Ainsi, il peut refuser de vous prescrire un vaccin car la vaccination contre la grippe n'est pas obligatoire.

● **Si je me rends chez le pharmacien pour acheter un vaccin et que je ne fais pas partie des personnes ciblées par les recommandations de la HAS, que se passe-t-il ?**

Votre pharmacien vous invitera à différer votre vaccination. Il vous expliquera que, durant les deux premiers mois de la campagne, la vaccination doit être réalisée en priorité chez les personnes les plus fragiles, conformément aux recommandations des autorités sanitaires. Il vous rappellera que la campagne de vaccination s'étend jusqu'à la fin du mois de janvier, et vous conseillera de revenir après ce délai de 2 mois, c'est-à-dire vers la mi-décembre. Enfin, il vous rappellera que les gestes barrières sont un moyen très efficace de lutter contre la transmission des virus.

● **Certains professionnels de santé estiment qu'il est nécessaire de vacciner largement la population contre la grippe pour pouvoir rapidement distinguer la**

grippe du COVID-19 car les symptômes sont globalement les mêmes. Est-ce la bonne stratégie ?

La stratégie vaccinale à adopter dans le contexte de pandémie COVID-19 a été précisée par une autorité d'expertise (la Haute Autorité de Santé) dans son avis du 20 mai dernier. La priorité doit être donnée aux populations ciblées par les recommandations vaccinales, à savoir les personnes fragiles à risque de développer une forme grave de la grippe et les professionnels de santé.

→ Concernant les populations à risque de formes sévères de la maladie, la couverture vaccinale est de moins de 50% alors qu'elle devrait être de 75%.

→ Cette insuffisance de couverture vaccinale entraîne chez ces personnes à risque non vaccinées des formes sévères et des décès.

En 2017-2018, l'excès de mortalité de la grippe était de 17 900 décès et a majoritairement concerné les personnes âgées de plus de 65 ans.

Il est donc indispensable que ces personnes soient protégées en priorité et c'est la raison pour laquelle l'effort de vaccination est dirigé vers elles.

● **Pourquoi ne vaccine-t-on pas les enfants contre la grippe alors qu'on sait qu'ils jouent un rôle important dans la transmission du virus ?**

Les recommandations vaccinales privilégient la vaccination des personnes les

plus fragiles qui sont plus à risque de développer une forme sévère, quel que soit l'âge de la personne.

Ces formes sévères sont plus fréquentes chez les personnes présentant des pathologies associées comme des pathologies cardio-vasculaire, pulmonaire, un diabète ou une obésité.

Les enfants de plus de 6 mois présentant ces pathologies chroniques sont vaccinés comme les adultes.

Par ailleurs, il est recommandé de vacciner l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois présentant des pathologies sévères, en l'absence de vaccin efficace à cet âge.

B. EFFICACITÉ ET PROTECTION VACCINALE

● Quelle est la durée de protection du vaccin contre la grippe ?

La durée de protection du vaccin est de l'ordre de 6 mois.

● Quelle est l'efficacité du vaccin contre la grippe ?

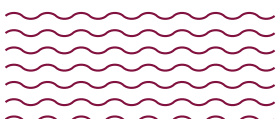
L'efficacité du vaccin contre la grippe est mesurée chaque année en fin de saison grippale par une étude européenne à laquelle la France participe.

L'efficacité du vaccin grippe varie chaque année. Sur les dernières années, l'efficacité du vaccin grippe chez les patients en ville et présentant des facteurs de risque ciblés par la vaccination est estimée ainsi :

- En 2017-2018 : 29%
- En 2018-2019 : 33%
- En 2019-2020 : 40%

Une efficacité même limitée se traduit par une réduction du nombre de décès.

- En moyenne, Santé publique France estime que 10 000 décès sont attribuables à la grippe chaque année en France. Plus de 90% de ces décès surviennent chez des personnes âgées de 65 ans et plus.



C. COUVERTURE VACCINALE

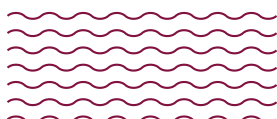
● **Quel est le taux de couverture vaccinale recommandée par les autorités sanitaires ?**

L'objectif de couverture vaccinale contre la grippe saisonnière défini par l'Organisation Mondiale de la Santé est fixé à 75% pour les populations ciblées par les recommandations.

● **Quelle est la couverture vaccinale contre la grippe saisonnière en France ?**

L'année dernière, le taux de couverture vaccinale de la population ciblée par les recommandations de la HAS était de 48 %. Elle s'élevait à 52 % pour les plus de 65 ans.

L'augmentation la couverture vaccinale chez les personnes fragiles reste un objectif prioritaire de santé publique.



D. VACCINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

● **Comment est organisée la vaccination contre la grippe saisonnière des professionnels de santé libéraux ?**

Les professionnels de santé libéraux (médecins, sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes, dentistes, pharmaciens et pédicures-podologues) reçoivent des bons de prise en charge du vaccin par l'assurance maladie.

● **Comment est organisée la vaccination contre la grippe saisonnière pour les professionnels de santé à l'hôpital et en EHPAD ?**

Pour les professionnels de santé exerçant à l'hôpital ou en EHPAD, la vaccination est directement organisée par les établissements.

● **Quelle est la couverture vaccinale des professionnels de santé ?**

Chez les professionnels de santé en établissement, le taux de couverture vaccinale est d'environ 32% en EHPAD et de 35% en établissement de santé pour l'ensemble des professions.

L'augmentation de cette couverture vaccinale est un objectif prioritaire. En effet, la vaccination des professionnels de santé répond à un double objectif : se protéger eux-mêmes pour permettre de continuer à assurer leur activité de soins, et protéger

leurs patients et en particulier les plus fragiles. Dans le contexte actuel de pandémie à COVID-19, il est important, par ailleurs, d'éviter des tensions en personnel dans les hôpitaux qui pourraient être causées par les arrêts des professionnels de santé malades de la grippe.

E. ÉTAT DES STOCKS DE VACCINS

● Combien de doses de vaccins ont été commandées par la France cette année ?

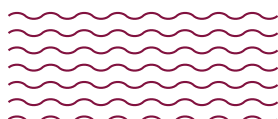
Pour cette campagne vaccinale l'objectif est d'atteindre 30% de doses de vaccins supplémentaires, par rapport aux doses prévues par les laboratoires pour la France lors de la précédente campagne 2019-2020, via un approvisionnement continu auprès des laboratoires. Il s'agit ainsi de sécuriser l'approvisionnement des officines tout au long de la campagne de vaccination qui se prolonge jusqu'à fin janvier.

Ces doses sont constituées d'une part par les vaccins commandés auprès des laboratoires par les officines, les établissements de santé et les collectivités, et d'autre part, par la constitution pour la première fois d'un stock d'Etat.

● Qu'est-ce qu'un stock d'Etat ?

Un stock d'Etat sert à sécuriser la disponibilité des produits (vaccins, médicaments) nécessaires pour répondre à une éventuelle menace sanitaire. L'Etat charge Santé Publique France, qui dispose en son sein d'un établissement pharmaceutique, de procéder aux commandes.

Cette année, l'Etat a décidé d'avoir un stock de sécurité pour les vaccins contre la grippe, afin de pouvoir les mobiliser en cas de besoin, si des tensions sur les vaccins disponibles étaient repérées sur tel ou tel territoire.



● **D'où viennent les vaccins du stock Etat et sont-ils sûrs ?**

L'Etat a constitué son stock à partir de vaccins autorisés dans d'autres pays européens et en Amérique du Nord. Oui, ils sont sûrs car ils sont recommandés et utilisés en Europe et aux USA.

● **Qui pourra bénéficier des vaccins du stock d'Etat ?**

Les bénéficiaires sont les personnes ciblées par les recommandations du calendrier vaccinal dans le respect des indications de chaque vaccin.

● **Est-ce que les vaccins du stock d'Etat seront payants ?**

Non, les vaccins seront délivrés gratuitement.

F. MODALITÉS DE SURVEILLANCE DU DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE

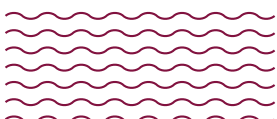
● **Comment sera surveillée l'épidémie de grippe cette année ?**

Le contexte particulier de cette campagne de vaccination nécessite l'organisation d'une veille stratégique et opérationnelle répondant à un triple objectif :

- Protéger les populations les plus fragiles et les plus à risque car exposées à la fois à la grippe et à la COVID-19.
- Protéger les professionnels de santé quel que soit leur lieu d'exercice.
- Prévenir les ruptures d'approvisionnement en vaccins.

En conséquence, une surveillance sera effectuée toutes les semaines à compter du lancement de la campagne de vaccination. Elle repose sur :

- Le suivi de la vaccination de la population ciblée par les recommandations vaccinales et destinataires d'un bon de vaccination.
- Le suivi de la consommation des doses de vaccins.
- Le suivi de l'évolution épidémiologique de la grippe.
- Le suivi de la vaccination des professionnels de santé quel que soit leur lieu d'exercice (libéraux, en établissement de santé, ou en EHPAD).





RIPPE ET MALADIE À LA COVID-19

- **Quelles sont les différences entre les symptômes de la grippe saisonnière et ceux de la COVID-19?**

Les symptômes sont similaires pour les deux infections virales : le virus de la COVID-19 et celui de la grippe sont principalement marqués par des manifestations respiratoires de type toux et de la fièvre.

- **Comment peut-on distinguer une infection à COVID-19 d'une grippe ?**

Le médecin, s'il a un doute, pratiquera un test diagnostique (PCR) à la recherche de l'infection à la COVID-19.

- **Mon test sérologique est positif à la COVID-19, suis-je protégé contre la grippe ?**

Les virus de la grippe et celui de la COVID-19 appartiennent à des familles de virus différents.

Il n'existe à ce jour aucune étude qui indique que les anticorps contre la COVID-19

pourraient protéger contre le virus de la grippe.

- **Quelles sont les précautions à prendre en cas d'une circulation simultanée des deux virus ?**

→ L'adoption des gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la COVID-19 permettent également de prévenir l'infection par le virus de la grippe.

→ La vaccination contre le virus de la grippe pour les personnes à risque de forme grave de grippe (qui sont également les personnes à risque de forme grave de COVID-19).

- **Les « gestes barrière » (y compris masques) recommandés pour la COVID-19, sont-ils efficaces contre la grippe ?**

Les gestes barrières contre la COVID-19 permettent de limiter la propagation des virus, notamment respiratoires, ils permettent donc de se protéger de la grippe saisonnière.

● **J'ai eu la COVID-19, quelles sont les précautions particulières à prendre pour me protéger contre la grippe?**

Il n'y a pas de précautions particulières, spécifiques aux personnes ayant contracté la COVID-19, pour se protéger de l'infection par le virus de la grippe. Les gestes barrières sont recommandés dans tous les cas et, en complément, la vaccination contre la grippe pour les personnes à risque telles que listées par la Haute autorité de santé.

● **J'ai eu une infection à la COVID-19, est-ce que je peux me faire vacciner contre la grippe ?**

Avoir eu la COVID-19 (y compris la forme grave) n'est pas une contre-indication à la vaccination antigrippale, si au moment de la vaccination la personne ne présente pas de symptômes ni de fièvre.

● **Je suis en isolement car j'ai été en contact avec un malade du COVID-19, est-ce que je peux être vacciné contre la grippe ?**

La HAS recommande que les sujets identifiés comme contacts à risque d'un cas de COVID-19 et éligibles à la vaccination contre la grippe, voient leur vaccination reportée à l'issue de la période d'isolement recommandée en l'absence d'apparition de symptômes.

● **La vaccination contre la grippe peut-elle favoriser une infection à COVID-19 ?**

Il s'agit de deux familles de virus différents. Il n'existe pas de données scientifiques à ce jour qui indiqueraient que le vaccin contre la grippe pourrait favoriser une infection à COVID-19.

● **La vaccination contre la grippe protège-t-elle d'une infection à COVID-19 ?**

Il s'agit de deux familles de virus différents qui touchent des populations à risque similaires. Il n'existe pas de données scientifiques à ce jour qui indiqueraient que le vaccin contre la grippe pourrait protéger d'une infection à COVID-19. Il a été observé et décrit par les professionnels de santé, des cas de co-infections par la grippe et la COVID-19.

● **Le vaccin contre la grippe saisonnière, peut-il faire muter le virus de la COVID-19 ?**

Aucune donnée scientifique ne permet de supposer une possible mutation du virus de la COVID-19 par la vaccination contre la grippe saisonnière.

● **Est-ce que le vaccin contre la COVID-19 est disponible ?**

Non, les études pour évaluer la sécurité et l'efficacité d'un vaccin sont encore en cours.

● **Est-ce que le vaccin contre la COVID-19 protégera également de la grippe ?**

Non, le vaccin contre la COVID-19 ne protégera pas contre la grippe. Les vaccins en cours de développement contre la COVID-19 ne ciblent que la prévention ou la diminution de la transmission de la maladie à COVID-19.

● **Existe-t-il un vaccin combiné contre la COVID-19 et la grippe saisonnière ?**

Il n'existe pas à ce jour de développement de vaccin combiné contre les deux infections.

